

## I - Préambule

Les épreuves loisir (Animathlon, Rando-enchaînée) sont des épreuves ludiques, ouvertes à tous, faciles d'accès pour tous publics.

- ✚ Un animathlon s'organise sur un espace restreint (place de village, cour d'école, parking de magasin, parc ou jardin public, prairie, ....) sécurisé sur lequel vous pouvez visualiser l'ensemble des différents ateliers ludiques.
- ✚ Une rando-enchaînée s'organise sur un parcours ouvert à la circulation, avec des carrefours pas nécessairement protégés, en effet les participants n'ont pas priorité et doivent respecter le code de la route. Cela permet de faire reconnaître un parcours, de pouvoir pratiquer sur le même circuit qu'une compétition, de faire découvrir un territoire, ...

Elle se décline sous toutes les formes de disciplines enchaînées (Triathlon, Duathlon, Aquathlon, Bike & Run).

Une épreuve loisir peut servir de support à une action sport-santé, par exemple :

- ⇒ un parcours de rando-triathlon pour une association de lutte contre les maladies ou la sédentarité,
- ⇒ une organisation auprès d'enfants sur le "manger-bouger" ou des thématiques liées à la prévention-santé.

Que recherche le participant d'une épreuve loisir ?

- ⇒ Découvrir les disciplines enchaînées
- ⇒ Pratiquer sans contrainte de temps
- ⇒ Reprendre goût à l'effort
- ⇒ S'amuser en côtoyant d'autres participants
- ⇒ S'essayer avant de passer à la compétition

Dans le cadre de sa politique de développement, la Fédération Française de Triathlon souhaite faciliter l'action des organisateurs d'épreuve loisir, et afin d'avancer dans la démarche de simplification elle vous accompagne dans l'identification de vos démarches et vous propose quelques conseils ou idées.

## **II - Règles d'organisation**

Ce document est rédigé en complément de la Réglementation Sportive en vigueur au sein de la FFTRI (Partie 1 - § 2).

L'épreuve loisir, quel que soit son format, ne peut comporter ni chronométrage (mesure de temps individuel), ni classement. C'est la seule condition pour que les participants ne présentent pas de certificat médical avant le départ.

Le port du casque est obligatoire durant la pratique vélo.

La température minimum autorisée, pour l'eau de baignade, est de 12°C pour les adultes et de 16°C pour les jeunes. Le port de la combinaison isothermique est obligatoire en-dessous de 16°C.

### **a) Démarches administratives**

Ces démarches sont de votre responsabilité et sont différentes si l'épreuve loisir est une organisation unique ou en marge d'une épreuve compétition.

Elles vous permettront de couvrir votre responsabilité d'organisateur au regard de la loi :

- ⇒ En préalable nous vous recommandons de vous assurer que vous avez bien obtenu l'accord d'installer votre épreuve sur le lieu prévu (privé ou public).
- ⇒ Pour une rando-enchaînée vous devez faire une déclaration en préfecture du parcours (CERFA 13447\*03),  
La demande d'autorisation (CERFA 13391\*03) en préfecture n'est pas nécessaire pour une épreuve loisir non chronométrée, la déclaration simple suffit.

Ces démarches ne sont pas à faire si vous avez obtenu un avis préfectoral pour une compétition empruntant les mêmes parcours, le même jour.

### **b) Démarches fédérales**

Celles-ci sont simplifiées et toutes réalisables en ligne.

- ⇒ Inscrire l'organisateur et la manifestation en ligne sur Espace Tri 2.0, Vous pouvez faire cette démarche **jusqu'à 1 semaine avant l'épreuve**.
- ⇒ Sur Espace Tri 2.0 après avoir obtenu l'accord calendrier :
  - 1) Renseigner les coordonnées des secours prévus.  
=> Si les secours sont assurés par les pompiers sur appel téléphonique, télé-verser la copie du courrier les en informant.
  - 2) Si un document de communication a été publié, télé-verser ce support pour information.
  - 3) Pour un Animathlon, télé-verser la liste synthétique des ateliers prévus.
  - 4) Pour une Rando-enchaînée, télé-verser le plan des parcours.
- ⇒ Valider et envoyer votre demande informatiquement.

**Attention**, il faut avoir obtenu l'agrément de la ligue pour bénéficier de la couverture assurance organisation.

- ⇒ Après obtention de l'agrément, imprimer les documents mis en ligne sur Espace Tri 2.0 (licence manifestation et pass-loisir à compléter ou faire compléter)
  - **Le Pass-Loisir** (bulletin d'inscription, garanties assurances et prise de connaissance des informations liées à l'épreuve loisir) doit être rempli et signé par chaque participant **avant le départ**.

### **c) Encadrement**

La Fédération n'impose aucun encadrement spécifique à ces épreuves loisir. Toutefois :

- ⇒ Nous vous rappelons que si l'épreuve loisir comporte une partie aquatique, le code du sport demande à l'organisateur de prévoir une surveillance par, a minima une personne diplômée du BNSSA. Sur certains sites de baignade déjà surveillés, l'organisateur peut se rapprocher, au préalable, du gestionnaire du site pour solliciter une surveillance adéquate, le temps de l'épreuve.
- ⇒ L'organisateur peut s'entourer d'encadrant formé au triathlon (Diplôme d'Etat ou Brevets fédéraux issus de club, comité, ou ligue) pour lui apporter des conseils dans la pratique sur les ateliers, ou, il peut aussi solliciter la présence du référent sport-santé de la ligue.

### **III – Guide pratique et conseils d'organisation**

- ⇒ Proposer un signe distinctif pour identifier les participants sur les parcours (déguisement, chasuble de couleur, tee-shirt, brassard, gilet fluo, ...).
- ⇒ Il faut être attentif à ce que les épreuves loisirs soient accessibles à toutes les catégories sociales (tarif proposé, matériel mis à disposition, accessibilité, ...).
- ⇒ Sur site, pour plus de convivialité, informer le participant des parcours ou description des activités, de la durée d'effort qu'il va avoir à fournir, des horaires que vous avez prévus, de l'accompagnement dont il peut bénéficier, ....
- ⇒ L'accueil et l'échange avec les participants sont des facteurs incontournables pour une épreuve loisir réussie.
- ⇒ Si vous prévoyez une dotation, elle doit être équitable entre les participants et ne doit pas dépendre de la performance. Elle peut être sous forme de ravitaillement, collation, cadeau-souvenir, proposition d'essai club, ....
- ⇒ La délivrance d'un diplôme de participation à l'issue de la manifestation est un plus.

### **a) Animathlon : quelques exemples d'ateliers de découverte des disciplines enchainées**

Lors d'un animathlon, proposer différents petits ateliers ludiques pour découvrir l'enchaînement des disciplines (transitions course à pied, maniabilité du vélo, mettre un casque, enfiler ses chaussures, ...).

- ⇒ Organiser des petits groupes de participants pour effectuer chaque atelier, ils se prendront au jeu en se mesurant les uns aux autres.
- ⇒ Après avoir découvert les enchaînements et pratiqué les transitions, finir la rotation des ateliers par une mini-épreuve enchainée (Triathlon, Duathlon, Aquathlon, Bike & Run) sur un espace toujours restreint et au rythme de chacun.
- ⇒ Vous pouvez vous référer aux fiches pédagogiques de la mallette Ecole Française de Triathlon (EFT), pour avoir des exemples d'ateliers.
- ⇒ Vous avez identifié les publics que vous souhaitez accueillir, pensez également à anticiper le nombre de participants que peut recevoir simultanément un atelier et l'adapter aux différentes catégories d'âges ainsi qu'aux capacités de chacun.

## **b) Rando-Enchaînée : quelques exemples**

Plusieurs types de Rando-enchaînées sont possibles sur les disciplines encadrées par la F.F.TRI.

- ⇒ Triathlon
- ⇒ Duathlon
- ⇒ Aquathlon
- ⇒ Bike & Run

Les rando-enchaînées peuvent revêtir deux formes :

- ⇒ Forme libre
  - Les parcours sont balisés.
  - Des horaires sont annoncés (heure de début et de fin de chaque activité).
  - Chacun prend le départ à l'heure qui lui convient et enchaîne librement seul ou en groupe l'épreuve.
- ⇒ Forme en groupe
  - Chaque discipline se fait en groupe dans un horaire défini initialement.
  - Les participants réalisent chaque partie, encadrés par des membres de l'organisation, sur des parcours non balisés.
  - Les groupes peuvent varier et chacun est libre de changer de groupe entre deux pratiques.

La forme en groupe apporte plus de convivialité et permet un échange entre les participants et les encadrants d'un club. Elle est pertinente pour la reconnaissance des parcours d'une épreuve prévue ultérieurement.

Dans tous les cas il est important de préciser à chaque participant que le respect du code de la route reste impératif, qu'il soit seul ou en groupe.

## **IV - Bilan**

Il est important de pouvoir mesurer l'évolution de la participation en épreuve loisir, c'est pourquoi il est demandé à l'organisateur de participer à cette mesure en échange de la couverture assurance et de la publication au calendrier fédéral de sa manifestation.

Pour cela la Fédération demande à l'organisateur de renvoyer un mail à la ligue précisant le nombre de participants accueillis sur l'épreuve loisir.